

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGREEE
POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE GRESSWILLER**

N° 25-57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que la Communauté de Communes organise, depuis plusieurs années, son traditionnel barbecue à destination des Conseillers Communautaires, à l'issue de sa séance plénière du 2^{ème} trimestre, à l'étang de pêche de GRESSWILLER ;

CONSIDERANT que des membres de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de GRESSWILLER participent activement à l'organisation et au déroulement de cet évènement, étant en outre précisé que le site est gracieusement mis à disposition ;

VU le Budget Primitif de l'Exercice 2025 adopté par délibération N° 25-14 du 27 mars 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires données par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

au titre de sa participation annuelle au traditionnel barbecue des Conseillers Communautaires, qui se déroule à l'issue de la séance plénière du 2^{ème} trimestre, d'attribuer une subvention de 300,00 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de GRESSWILLER,

précise

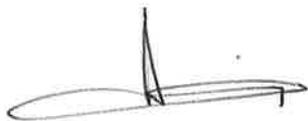
que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2025,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sandrine HIMBERT

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer**DE-25-57**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T11-28-13.00 (MI264139744)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-57-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE GRESSWILLER

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-57 FB ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION PECHE GRESSWILLER.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/25 à 11:28

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 29/09/25 à 11:28

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 11:34